

**QUIMPER BRETAGNE
OCCIDENTALE
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 9 février 2023
Rapporteur :
Monsieur Dominique LE ROUX**

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 14/02/2023
- la transmission au contrôle de légalité le : 14/02/2023 (accusé de réception du 14/02/2023)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Rapport d'orientations budgétaires

Avant le vote du budget, dont la séance d'adoption se déroulera le 23 mars 2023, doit se tenir un débat relatif au Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) qui président à la construction dudit budget traitant notamment des engagements pluriannuels envisagés, des orientations en matière de masse salariale ainsi que de la structure et de la gestion de la dette. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

L'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGTC) qui dispose du contenu du rapport sur les orientations budgétaires au niveau communal est applicable aux EPCI :

Article L.2312-1 :

« Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le

contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Le périmètre du budget

Le budget de Quimper Bretagne Occidentale est composé d'un budget principal et de 10 budgets annexes : Transports urbains, Eau potable, Assainissement collectif, Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), Zones d'Activités Économiques (ZAE), Location des bâtiments économiques, Port du Corniguel-Cap Horn, Production d'ENR (Biogaz), Service Commun de Restauration Collective pour Quimper, Ergué-Gabéric et Landrévarzec, Collecte et traitement des déchets.

Le montant consolidé des dépenses est à mettre en regard des modes de gestion. En cas de DSP, la majeure partie des dépenses et des recettes du service public délégué est portée dans la comptabilité du délégataire.

Le contexte économique et social

Depuis 2020, la conjonction de la crise sanitaire et des conflits géopolitiques a créé des tensions sur les chaînes d'approvisionnement et a provoqué une crise énergétique. Les populations sont les premières à en subir les conséquences. Ainsi, nous sommes entrés dans un cycle inflationniste qui touche les ménages de manière d'autant plus importante que la structure de leurs achats porte en priorité sur l'alimentation, le logement et le transport.

Les collectivités locales sont bien évidemment touchées par cette spirale inflationniste. Dès 2022, nous avons enregistré de nombreuses révisions des marchés publics, en particulier pour les investissements. Le niveau d'inflation a atteint + 7% en 2022 et se répercute dans les contrats et les achats de l'EPCI, cette inflation se poursuivant sur 2023. Il est à noter que l'augmentation des prix est plus importante pour l'EPCI du fait de sa structure de dépenses.

Ainsi, l'EPCI est fortement impacté par plusieurs facteurs.

En premier lieu, la hausse de l'énergie, en dépit du filet de sécurité et de l'amortisseur prévu par la loi de finances, vient obérer les capacités financières de la collectivité.

En second lieu, la revalorisation de la valeur du point d'indice visant à limiter l'érosion du pouvoir d'achat des agents territoriaux s'ajoute aux charges de personnel de QBO.

En troisième lieu, l'augmentation des taux d'intérêts liée aux politiques des banques centrales de lutte contre l'inflation va peser sur le coût de financement de l'investissement et des frais financiers.

Le budget 2023 va donc s'inscrire dans ce contexte tendu financièrement. Les projections économiques ne prévoient pas d'embellie à court terme et envisagent, au contraire, une poursuite de cette tendance inflationniste pour les prochains mois et années.

À cela s'ajoute une tension sur le marché immobilier qui rend difficile le parcours résidentiel pour trouver un logement. Les jeunes sont particulièrement impactés qu'ils soient étudiants ou jeunes professionnels. Les politiques publiques du territoire doivent permettre de lutter contre ces tensions.

Il est enfin à noter les difficultés de recrutement que rencontrent tant les entreprises que la collectivité, avec là encore un rôle à jouer par l'intercommunalité pour permettre de lever les freins à l'activité du territoire.

La problématique énergétique

L'exercice 2023 va s'exécuter dans un contexte de fortes pressions sur le plan énergétique. Les tensions sur l'approvisionnement ont conduit à mettre en place des politiques de réduction de la consommation et à anticiper des actions de délestage. C'est aussi et avant tout une hausse sans précédent des prix de l'énergie sur le marché mondial et européen. Si le prix des énergies a amorcé une baisse, la volatilité du marché de l'énergie reste forte laissant envisager une tendance plus structurelle à l'élévation des prix. L'équation budgétaire intègre cette perspective.

Quimper Bretagne Occidentale, à l'instar de la quasi-totalité des communes et EPCI du Finistère, fait partie du groupement de commandes Energie porté par le SDEF. Les précédents contrats arrivaient à échéance au 31 décembre 2022. Un nouvel appel d'offres a été lancé et dans le contexte tendu de l'été. Les nouveaux contrats ont conduit à des hausses comprises entre 3 à 5 fois le tarif précédent.

S'agissant du gaz, les prix sont fixés pour un an et à ce stade, il ne semble pas possible de profiter de la détente des prix.

Pour l'électricité, plusieurs mécanismes sont venus amoindrir le choc budgétaire. D'une part, l'accès régulé à l'électricité nucléaire historique (ARENH) a permis de ne pas faire porter la totalité de l'approvisionnement sur le marché libre. D'autre part, le mécanisme de l'amortisseur électricité, consistant en une prise en charge partielle par l'État de la facture vient limiter le montant de cette dernière.

Si la détente des prix en 2024 est attendue, le prix de l'énergie risque de rester structurellement haut et les mesures, pour en limiter la consommation, pour maîtriser le montant des factures, sont plus que jamais nécessaires.

Évolution des coûts de l'énergie

	Nombre de points	Consommation (kWh)	Tarif 2022 (TTC)	Tarif 2023 (TTC)	Variation 2022-2023		
					%	coef	Mt
Electricité	85	4 726 000	757 123	1 970 531	160%	2,60	1 213 408
Gaz	19	4 842 359	270 500	1 417 500	424%	5,24	1 147 000
Total	104	9 568 359	1 027 623	3 388 031	230%	3,30	2 360 408

La loi de finances 2023

Le gouvernement table sur une prévision de croissance de 1 % et une inflation de 4,2% en 2023.

En 2022 comme en 2023, le déficit public se stabiliserait à 5% du PIB. Le déficit de l'État atteindrait 165 milliards d'euros en 2023 (+7 milliards par rapport au texte initial). Le poids de la dette publique baisserait de 111,6% du PIB en 2022 à 111,2% en 2023.

Les principales dispositions de la loi de finances

Actualisation loi de finances des bases de fiscalité locale

Le mécanisme de calcul prenant en compte l'inflation glissante de novembre à novembre conduit à fixer le taux d'actualisation des bases à 7,1 % (rattrapage de l'inflation 2022), qui s'applique aux bases de taxe foncière et de la taxe d'habitation (résidences secondaires et vacants).

Suppression de la Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) sur deux ans.

La loi de finances 2023 prévoit la suppression sur deux ans de la CVAE, l'État compensera cette suppression par l'intermédiaire de dotations, mais nous en perdrons la dynamique.

Amortisseur électricité

Un dispositif est mis en place pour les collectivités (mais aussi entreprises et associations) qui payent leur électricité plus de 180 euros/MWh. Au-delà de ce seuil de 180 euros/MWh, l'État prend en charge 50 % des surcoûts, et ce, jusqu'à un prix plafond qui a été ramené à 500 euros/MWh. Ce dispositif devrait permettre de réduire de 20 % le montant de la facture totale.

La dotation globale de fonctionnement (DGF)

L'enveloppe totale de la DGF est augmentée de 320 M€ pour financer la part relative aux dotations de solidarité. Pour autant, cette augmentation est moindre que l'inflation constatée en 2022 pour l'ensemble de l'enveloppe. Les dotations de solidarité, dans cette enveloppe sont en progression. La dotation forfaitaire sera, au mieux, stabilisée.

Fonds vert

Un fonds d'accélération écologique dans les territoires dotés de deux milliards d'euros, aussi appelé "fonds vert", doit venir favoriser les projets de transition écologique des collectivités locales. Ce fonds soutient notamment la performance environnementale des collectivités (rénovation des bâtiments publics), l'adaptation des territoires au changement climatique (risques naturels) et l'amélioration du cadre de vie (friches, mise en place des

zones à faible émission). En parallèle, des prêts bonifiés verts pour financer les investissements de la transition sont mis en place.

Les orientations politiques du budget 2023

La situation exceptionnelle présidant à l'établissement du budget nous impose de faire des économies significatives pour conserver la trajectoire d'investissement, gage de la préparation de l'avenir.

En 2023, la communauté d'agglomération, confrontée elle aussi au phénomène inflationniste et à la hausse du coût de l'énergie, poursuivra la mise en œuvre du projet de territoire.

Au-delà de l'équilibre pluriannuel à assurer pour permettre aussi bien le maintien du service dans le temps que le financement des investissements, le budget est travaillé sous la triple focale de la transition énergétique et écologique, de la solidarité et de l'attractivité de l'EPCI.

Ainsi en matière de transition énergétique et écologique, QBO entamera les travaux de dépollution de l'eau blanche et de reconquête des berges de l'Odet.

QBO lancera également cette année l'étude de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un réseau de chaleur sur le quartier de Penhars et le projet de ferme solaire à Kerjéquel.

2023 verra aussi la mise en place de la nouvelle politique déchets dont le 3^{ème} flux et l'extension des points d'apports volontaires en concertation avec les maires dans les centres-bourgs et le centre-ville de Quimper, notamment pour en définir les périmètres.

Avec l'élaboration d'un schéma directeur, la politique de l'eau et de l'assainissement se dotera d'un outil de pilotage des investissements pour sécuriser l'accès à la ressource et diminuer les pertes du réseau. La préparation de l'extension du périmètre de la régie et du renouvellement des DSP seront deux enjeux importants.

Plus globalement, QBO, intégrera une logique de transition énergétique et écologique dans ses projets, que ce soit dans la rénovation de la piscine de Kerlan Vihan ou dans les projets d'extension ou de construction d'équipements (grande salle, médiathèque du Pays Glazik et de Quéméneven).

Lutte contre les inondations – un point d'étape partagé du diagnostic sur la lutte contre les inondations sera réalisé au cours de l'exercice 2023.

En matière de mobilités, le travail sur le renouvellement de la délégation transports urbains est en cours, qui devrait permettre d'adapter le service rendu et d'optimiser le réseau de transports collectifs.

En matière de service public de proximité et de solidarité, au-delà des politiques publiques existantes, il est prévu en matière de petite enfance, l'achat de 10 places supplémentaires en crèche et la poursuite des études destinées à remplacer l'Arche de Noé.

Pour ce qui relève des piscines, 2023 verra l'achèvement de l'extension d'Aquacove et le début des travaux de réhabilitation de Kerlan Vihan qui nécessiteront la fermeture de l'équipement.

La maîtrise d'œuvre relative à la construction/extension de la médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven, située à Briec devrait avoir rendu sa copie en 2023.

QBO accompagnera son CIAS et notamment les conséquences liées au relèvement du point d'indice et au nouveau régime indemnitaire. Le CIAS se verra livrer le nouvel EHPAD du Roi Gradlon et procédera au déménagement des résidents des Magnolias et des Bruyères dans ce nouvel équipement.

En matière d'attractivité du territoire, les travaux du PEM se poursuivent, avec la livraison et la mise en service de la passerelle, la poursuite des travaux sur l'espace public, la gare routière et la gare elle-même.

Les marchés publics de travaux seront lancés pour la construction de la grande salle.

L'accompagnement du monde économique se poursuit, avec le soutien apporté aux acteurs économiques pour créer le climat de confiance propice au développement.

Ce soutien est réalisé en lien avec la région, qui va approuver cette année son Schéma Régional des Transitions Économiques et Sociales (SRTES) regroupant trois documents de planification (SRDEII, CPRDFOP et SRESR), avec pour ambition de proposer une vision intégrée et transversale autour des champs du développement économique, des compétences et de la formation, de la recherche et de l'enseignement supérieur. Ce nouveau schéma permettra à QBO d'adopter en 2023 une nouvelle convention de partenariat sur les politiques de développement économique avec la Région.

L'EPCI élaborera également sur son schéma directeur de l'enseignement supérieur.

L'accent sera mis également sur les études pour la création de trois nouvelles zones d'activités prioritaires pour le développement des entreprises (Kerjaouen à Quimper, Ti Lipig à Pluguffan et Lumunoc'h à Briec) mais aussi la réalisation de l'extension de la zone de Kerourvois à Ergué-Gabéric.

L'entretien des zones d'activités économiques existantes pour conserver leur attractivité sera aussi une priorité.

Toujours dans le domaine de l'attractivité la politique touristique sera poursuivie avec notamment l'amélioration de l'accueil des touristes avec le nouvel office de Locronan qui sera livré cette année et le développement de l'évènementiel en lien avec la SEM Quimper Évènements.

Face aux tensions que connaissent les habitants en matière de logement, la politique habitat promeut la construction et la rénovation de logement. Cette politique poursuit également l'objectif d'adaptation des logements à la transition énergétique. La communauté d'agglomération au travers de son Programme Local de l'Habitat (PLH), de ses interventions financières et de son rôle de conseil est moteur dans ces politiques. En 2023, la maison de l'habitat, regroupant de nombreux services et permanences en matière d'habitat dans le

bâtiment de la providence permettra une logique de guichet unique pour les habitants et les acteurs.

La stratégie financière en cours

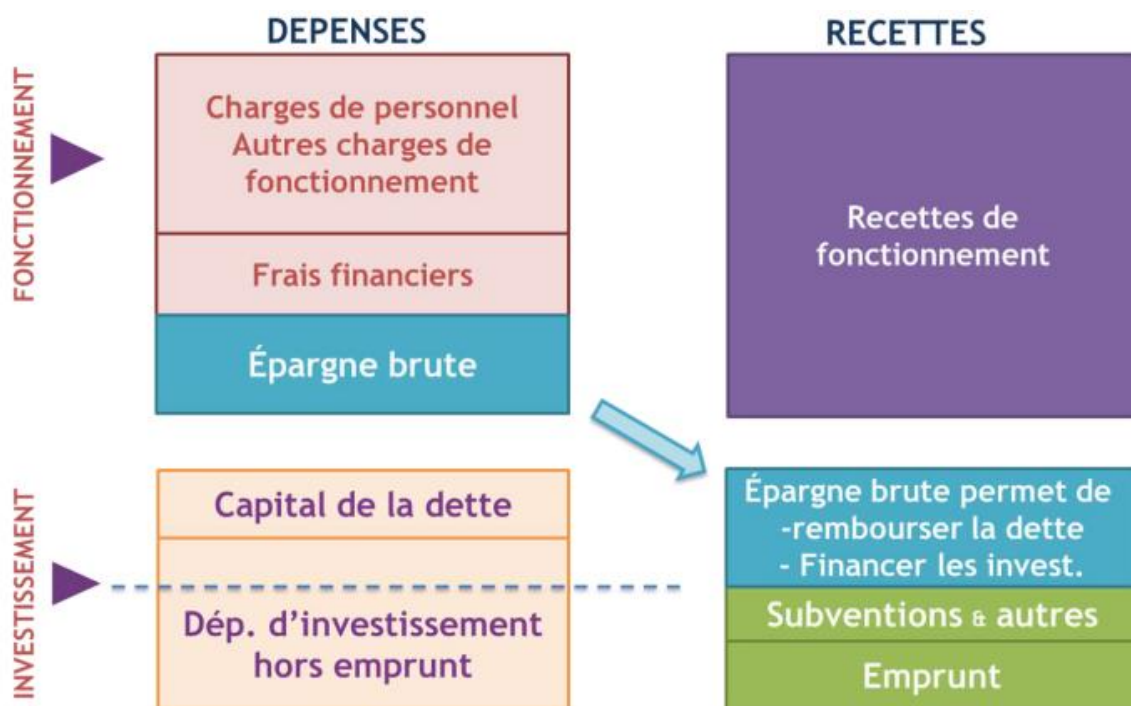
L'objectif pluriannuel est de permettre de concilier une capacité d'investissement nette du budget principal d'une dizaine de millions d'euros par an auquel s'ajoutent environ quinze millions d'euros d'investissements sur les budgets annexes et de permettre de financer un service public de qualité pour les habitants et les acteurs du territoire.

Le maintien d'une bonne capacité d'autofinancement est nécessaire pour augmenter la capacité à investir en plus d'un recours à l'emprunt que permet le faible niveau d'endettement de QBO. La capacité de désendettement ne doit cependant pas dépasser 8 ans et la proportion du financement de l'investissement par l'emprunt ne pas excéder 50 %.

L'effet ciseau (inflation, prix de l'énergie, mesures salariales) auquel QBO est confronté, à l'instar des autres EPCI, est conséquent, venant obérer l'épargne brute. Par ailleurs, la mise en place du budget annexe des déchets et le transfert de l'épargne (plus de 1,3 M€) générée par la TEOM opère également un prélèvement sur l'épargne du budget principal (les obligations en matière de déchets, ayant conduit notamment à réviser la politique déchet sont financées par cette épargne jusqu'alors fléchée sur les investissements du budget principal). L'épargne n'atteint plus le niveau nécessaire pour réaliser le projet de territoire et les investissements programmés (eux-mêmes soumis à une hausse des prix pouvant avoisiner les 20 %).

Au-delà des économies conjoncturelles et des travaux d'économies structurelles, d'une recherche de l'optimisation des bases et de financements extérieurs, le maintien de la capacité d'investissement nécessite le recours au levier fiscal pour atteindre les objectifs de la Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI).

Pour mémoire, schéma de financement d'un budget du secteur public local :



Le présent rapport présentera tout d'abord des éléments de rétrospectives financières, tant du budget principal que des budgets annexes avant de présenter les éléments prospectifs, en matière d'investissements, de masses salariales, de charges et d'évolution des ratios financiers.

La dernière partie présentera les orientations budgétaires présidant à la construction du BP 2023.

I - Les éléments de rétrospective

A / le budget principal

Le tableau suivant présente l'évolution des postes budgétaires du budget principal ainsi que les soldes de gestion. Ce sont des données compte administratif. Pour l'exercice 2022, il s'agit d'un CA prévisionnel.

K€	2020	2021	2022
Produits fonctionnement courant stricts	78 221	77 705	80 720
Impôts et taxes	51 203	50 759	52 461
Contributions directes	40 828	23 514	23 940

Attribution de compensation reçue	60	308	308
TEOM	10 022	10 131	10 484
TVA transférée		16 153	17 730
Taxe Gemapi	0	0	0
Attribution FPIC	0	0	0
Solde impôts et taxes	293	654	0
Dotations et participations	18 426	17 976	18 161
DGF	10 483	10 336	10 174
Fonds de péréquation divers	0	0	0
Compensations fiscales	1 187	2 148	2 574
Compensations pertes de bases	0	0	0
DCRTP	139	138	138
FCTVA fct	6	18	20
Solde participations diverses	6 611	5 336	5 254
Autres produits de fct courant	8 592	8 969	10 098
Produits des services	8 357	8 748	9 860
Produits de gestion	235	221	238
Produits divers d'exploitation	0	0	0
Atténuations de charges	218	194	200
Produits de fonctionnement courant (A)	78 439	77 899	80 920
Produits exceptionnels larges	16	305	252
Produits financiers divers	0	0	0
Produits exceptionnels	16	305	252
Produits de fonctionnement (B)	78 456	78 204	81 172
Charges fonctionnement courant strictes	56 086	57 834	60 503
Charges à caractère général	13 310	14 368	14 778
Charges de personnel	28 982	29 203	31 346
Autres charges de gest ^o courante (yc groupes d'élus)	13 793	14 262	14 379
Autres charges fct courant	0	0	0

Atténuations de produits	7 922	8 423	8 236
AC versée	7 084	7 013	7 013
DSC versée	0	493	494
Contributions fiscales (FPIC, ...)	449	359	339
Prélèvement FNGIR	389	389	389
Prélèvement fiscal CRFP	0	0	0
Solde atténuations de produits	0	168	0
Charges de fonctionnement courant (C)	64 008	66 257	68 739
EXCEDENT BRUT COURANT (A-C)	14 431	11 643	12 182
Charges exceptionnelles larges	4 988	4 560	4 702
Frais financiers divers	79	55	56
Charges exceptionnelles	4 909	4 505	4 646
Charges de fct. hors intérêts (D)	68 996	70 817	73 440
EPARGNE DE GESTION (B-D)	9 460	7 387	7 732
Intérêts (E)	138	126	118
Charges de fonctionnement (F = D+E)	69 134	70 943	73 558
EPARGNE BRUTE (G = B-F)	9 322	7 261	7 614
Capital (H)	945	884	889
EPARGNE NETTE (I = G-H)	8 376	6 377	6 726
Dépenses d'investissement hors dette	10 395	10 167	22 113
Remboursement anticipé	0	0	0
Dép d'inv hors annuité en capital	10 395	10 167	22 113
EPARGNE NETTE	8 376	6 377	6 726
Ressources propres d'inv. (RPI)	1 443	1 663	1 652
Opérations pour compte de tiers (Rec)	1 459	1 474	1 722
Fonds affectés (amendes, ...)	0	0	0
Subventions yc DETR / DSIL	1 408	1 819	1 266
Emprunt	0	0	4 000

Variation de l'excédent global	2 292	1 165	-6 747
Excédent Global de Clôture (EGC)	7 585	8 827	2 080

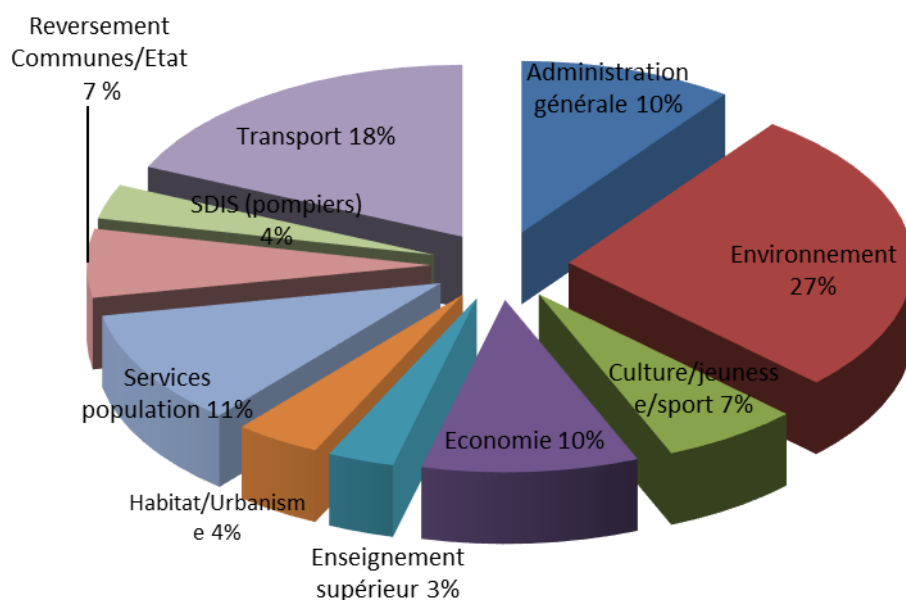
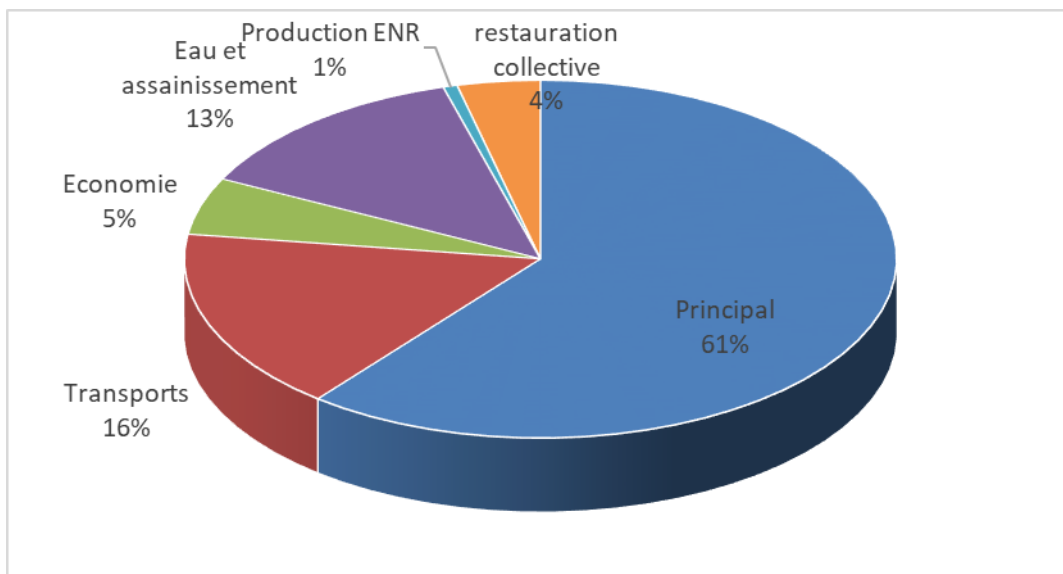
B / Répartition par politique publique tous budgets confondus

Tous budgets confondus, la répartition des 142 M€ nets de dépenses en 2022 s'inscrivait comme suit :

Dépenses réelles		BP 2020	BP 2021	BP 2022	2021/2022	Variation
principal	Dépenses réelles fonctionnement	71 321 692 €	72 700 517 €	76 007 751 €	4,55%	3 307 234
	(-) subvention au BA transport	3 600 000 €	3 600 000 €	3 600 000 €	0,00%	-
	(-) Administration commune AC Quimper	8 604 653 €	8 604 653 €	8 604 653 €	0,00%	-
	(-) remboursement frais	6 179 157 €	6 297 672 €	7 165 422 €	13,78%	867 750
	Dépenses réelles nettes de fonctionnement	52 937 882 €	54 198 192 €	56 637 676 €	4,50%	2 439 484
	Dépenses réelles investissement	13 533 092 €	15 908 192 €	34 720 692 €	118,26%	18 812 500
	Dette	1 226 207 €	1 199 000 €	1 312 362 €	9,45%	113 362
	Total	67 697 181 €	71 305 384 €	92 670 730 €	29,96%	21 365 346
transports	Dépenses réelles fonctionnement	15 577 301 €	16 176 290 €	16 902 236 €	4,49%	725 946
	Dépenses réelles investissement	2 063 000 €	2 821 000 €	1 732 000 €	-38,60%	- 1 089 000
	Dette	355 000 €	350 000 €	355 000 €	1,43%	5 000
	Total	17 995 301 €	19 347 290 €	18 989 236 €	-1,85%	- 358 054
locations immeubles	Dépenses réelles fonctionnement	416 088 €	387 266 €	394 337 €	1,83%	7 071

	Dépenses réelles investissement	232 200 €	154 400 €	106 000 €	-31,35%	- 48 400
	Total	648 288 €	541 666 €	500 337 €	-7,63%	- 41 329
Zones économiques	Dépenses réelles Investissement	5 389 613 €	4 297 137 €	6 910 589 €	60,82%	2 613 452
	Dette	1 550 000 €	1 150 000 €	400 000 €	-65,22%	- 750 000
	Total	6 939 613 €	5 447 137 €	7 310 589 €	34,21%	1 863 452
Eau Affermé	Dépenses réelles fonctionnement	2 346 806 €	2 322 960 €	2 573 666 €	10,79%	250 706
	Dépenses réelles investissement	2 338 490 €	3 107 000 €	2 640 000 €	-15,03%	- 467 000
	Dette	190 000 €	185 000 €	182 000 €	-1,62%	- 3 000
	Total	4 875 296 €	5 614 960 €	5 395 666 €	-3,91%	- 219 294
eau régie	Dépenses réelles fonctionnement	1 324 729 €	1 148 979 €	1 279 004 €	11,32%	130 025
	Dépenses réelles investissement	508 000 €	510 000 €	505 000 €	-0,98%	- 5 000
	Dette	48 000 €	45 000 €	46 000 €	2,22%	1 000
	Total	1 880 729 €	1 703 979 €	1 830 004 €	7,40%	126 025
assainissement collectif affermé	Dépenses réelles fonctionnement	1 576 942 €	1 681 279 €	3 242 331 €	92,85%	1 561 052
	Dépenses réelles investissement	3 575 000 €	5 301 000 €	5 540 800 €	4,52%	239 800
	Dette	6 000 €	0 €	0 €		-
	Total	5 157 942 €	6 982 279 €	8 783 131 €	25,79%	1 800 852
assainissement régie	Dépenses réelles fonctionnement	515 809 €	454 122 €	453 770 €	-0,08%	- 352
	Dépenses réelles investissement	590 000 €	310 000 €	505 000 €	62,90%	195 000
	Dette	168 000 €	169 000 €	170 000 €	0,59%	1 000
	Total	1 273 809 €	933 122 €	1 128 770 €	20,97%	195 648

assainissement NC	Dépenses réelles fonctionnement	249 380 €	246 300 €	320 109 €	29,97%	73 809
	Dépenses réelles investissement	127 620 €	30 000 €	41 597 €	38,66%	11 597
	Total	377 000 €	276 300 €	361 706 €	30,91%	85 406
<i>Activités portuaires</i>	Dépenses réelles fonctionnement	131 700 €	92 076 €	83 880 €	-8,90%	- 8 196
	Dépenses réelles investissement	0 €	0 €	0 €		-
	Dette	0 €	0 €	0 €		-
	Total	131 700 €	92 076 €	83 880 €	-8,90%	- 8 196
<i>valorisation des énergies renouvelables</i>	Dépenses réelles fonctionnement	701 100 €	652 100 €	1 100 000 €	68,69%	447 900
	Dépenses réelles investissement	28 570 €	97 900 €	97 900 €	0,00%	-
	Dette	0 €	0 €	0 €		-
	Total	729 670 €	750 000 €	1 197 900 €	59,72%	447 900
<i>Restauration collective</i>	Dépenses réelles fonctionnement	3 865 316 €	3 947 882 €	3 918 837 €	-0,74%	- 29 045
	Dépenses réelles investissement	231 200 €	215 000 €	237 000 €	10,23%	22 000
	Dette	204 825 €	262 000 €	273 000 €	4,20%	11 000
	Total	4 301 341 €	4 424 882 €	4 428 837 €	0,09%	3 955
Total	Dépenses réelles fonctionnement	79 643 053 €	81 307 446 €	86 905 846 €	6,89%	5 598 400
	Dépenses réelles investissement	28 616 785 €	32 751 629 €	53 036 578 €	61,94%	20 284 949
	Dette	3 748 032 €	3 360 000 €	2 738 362 €	-18,50%	- 621 638
	Total des dépendances nettes	112 007 870 €	117 419 075 €	142 680 786 €	21,51%	25 261 711
	Total des dépendances brutes	130 391 680 €	135 921 400 €	162 050 861 €	19,22%	26 129 461



Les différents budgets annexes s'équilibrent en dépenses et en recettes.

L'unification des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement en DSP et régie, va permettre, du point de vue de l'utilisateur, une unicité de la grille tarifaire à l'échelle du territoire, quel que soit le mode de gestion.

L'instauration d'un budget annexe des déchets permettra, par ailleurs, d'isoler et de suivre les coûts et financements relatifs à cette politique, avec le déploiement du nouveau plan de gestion des déchets.

II - Approche prospective

A / Programmation Pluriannuelle d'Investissement (PPI)

La mise à jour de la PPI est en cours, tenant compte de l'avancée des travaux d'études, de la hausse des prix et des recherches de financement.

Sur la recherche de financement, l'exécutif et les services ont pu mener à terme, en 2022, la contractualisation avec le Conseil Départemental du Finistère concernant les volets 2 et 3 du dispositif départemental permettant notamment le financement de la requalification de l'Eau Blanche et la construction de la Grande salle.

Les discussions avec la région ont également permis d'avancer sur plusieurs dossiers. L'État et l'Europe sont également sollicités et en 2023 : le fonds européen de développement régional (FEDER), la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le fonds vert ou encore l'ADEME également attendus pour accompagner les projets de QBO.

Cette recherche systématique de financements extérieurs fait partie intégrante de la stratégie financière de l'EPCI.

La hausse des prix sur les marchés de travaux est encore plus prononcée que sur l'inflation moyenne. En effet les prix peuvent augmenter de plus de 20 % sur certains matériaux.

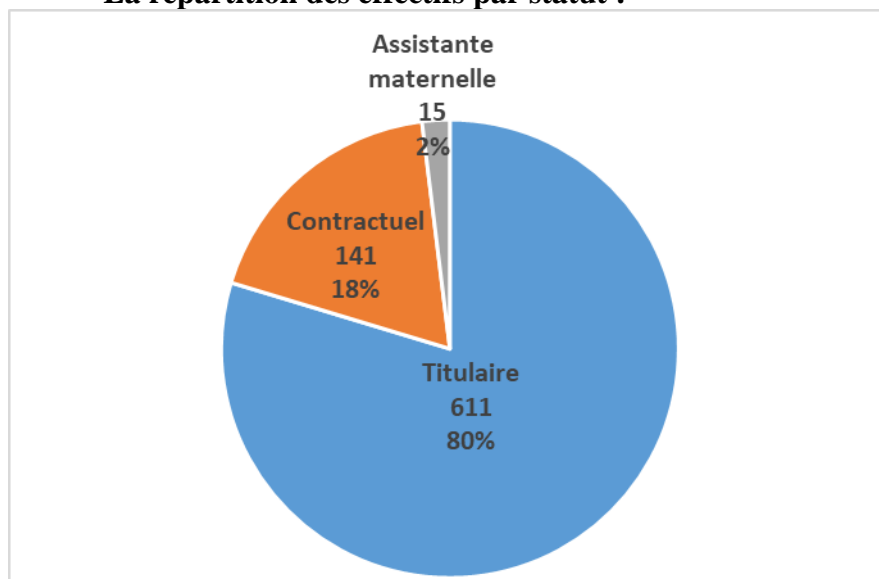
PPI, volumes financiers par an

Synthèse investissement	2023	2024	2025	2026	2027
Dépense directe	13 121 366	28 155 586	20 916 097	10 946 221	5 976 360
Fonds de concours	7 405 252	5 387 971	3 433 206	3 085 891	1 906 000
Mixte	27 935 182	9 853 325	1 472 000	1 323 000	1 082 000
Total dépenses	48 461 800	43 396 882	25 821 303	15 355 112	8 964 360
Subventions	16 448 410	9 735 800	5 511 500	3 830 500	364 500
Autres recettes	869 971	1 021 971	943 969	949 969	949 970
FCTVA	2 557 194	4 905 462	3 525 925	1 908 335	980 362
Total recettes	19 875 575	15 663 233	9 981 394	6 688 804	2 294 832
Dépenses nettes	28 586 225	27 733 649	15 839 909	8 666 308	6 669 528

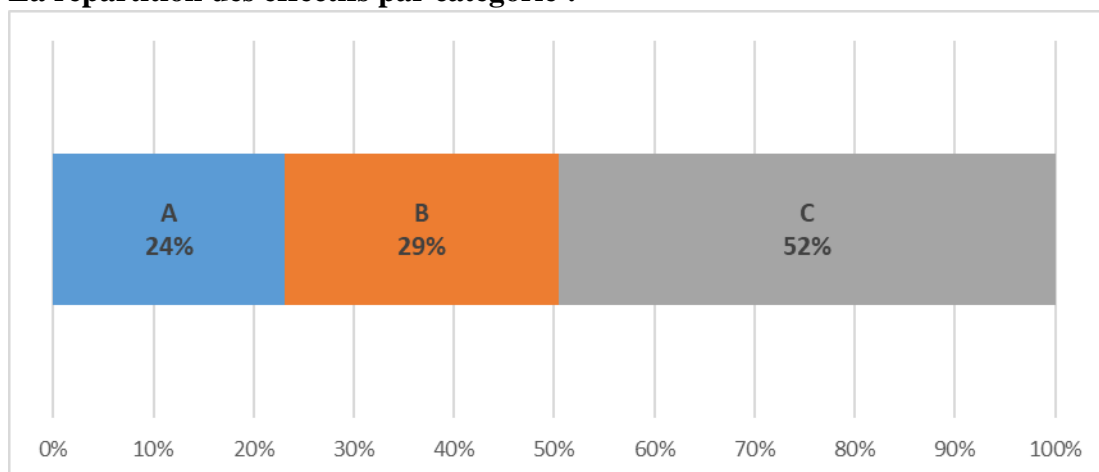
B/ Éléments RH

Les données présentent l'ensemble des effectifs, tant les agents travaillant à 100 % pour la communauté d'agglomération que les agents travaillant pour le compte de l'administration commune (nombre d'agents). Pour ces derniers, la commune de Quimper rembourse à la communauté d'agglomération le montant des ressources qu'elle utilise soit en 2022, 10,40 M€ sur 31,87 M€ au total.

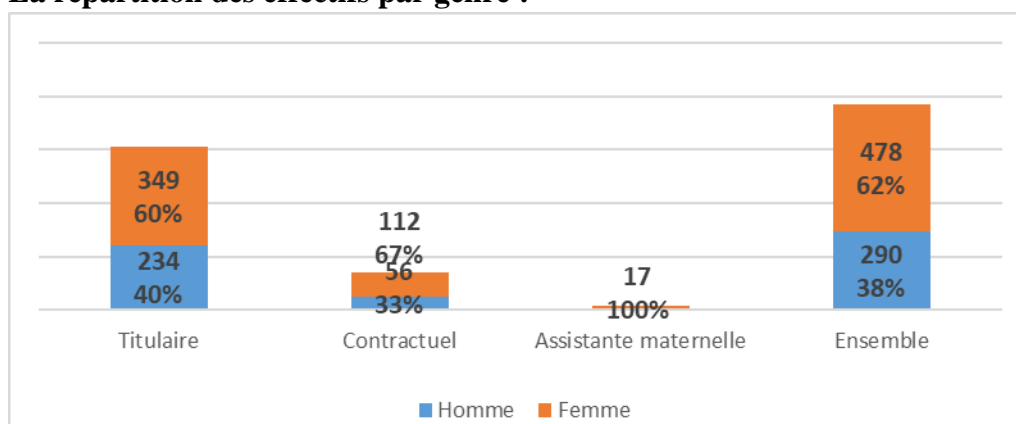
La répartition des effectifs par statut :



La répartition des effectifs par catégorie :



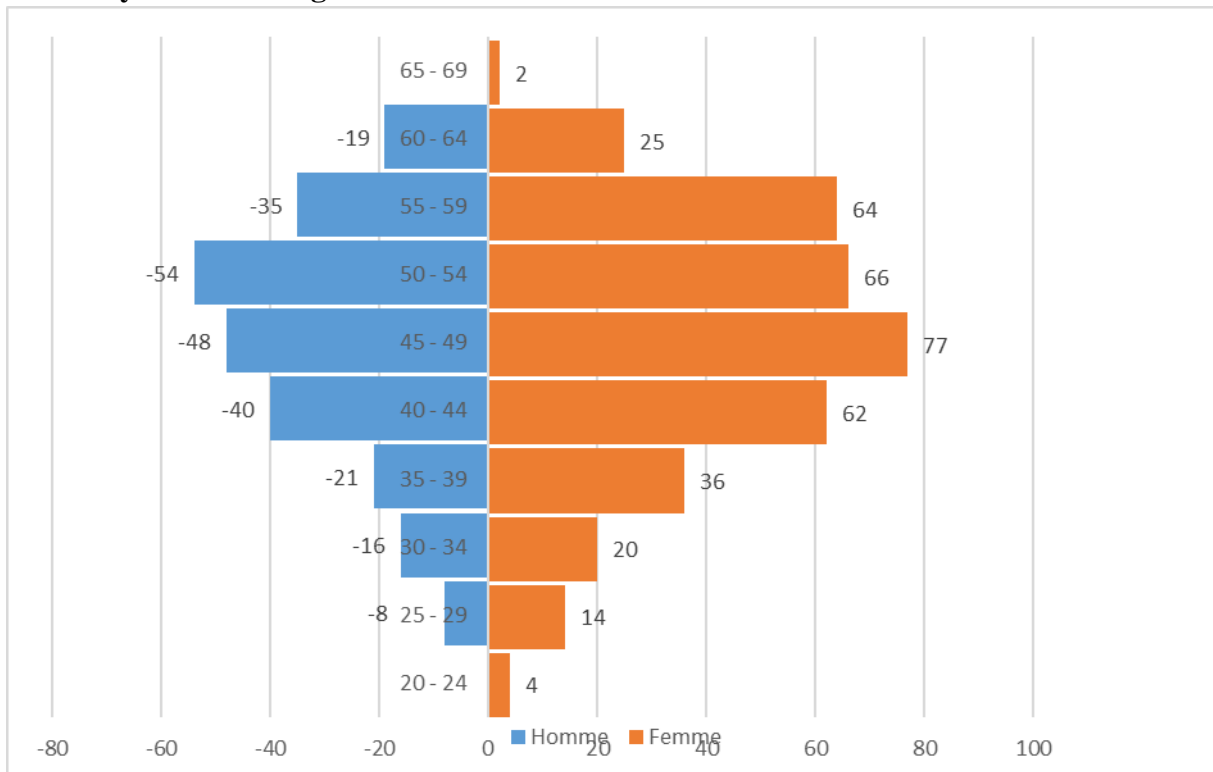
La répartition des effectifs par genre :



Répartition des effectifs par catégorie et genre :

	Homme	Femme
A	36%	64%
B	37%	63%
C	43%	57%

Pyramide des âges :



En 2023, le budget doit prendre en compte la hausse du point d'indice de 3,5 % en vigueur depuis juillet 2022 (mais non prévue au BP 2022, l'impact est donc en année pleine pour 2023), les mesures liées à l'ajustement des grilles de traitement en fonction du relèvement du SMIC, le GVT et la montée en charge du RIFSEEP. L'évolution du chapitre de la masse salariale devrait ainsi se situer autour de + 7 %.

Les effectifs sont stables sur 2023.

Les éléments de hausse du BP 2023 :

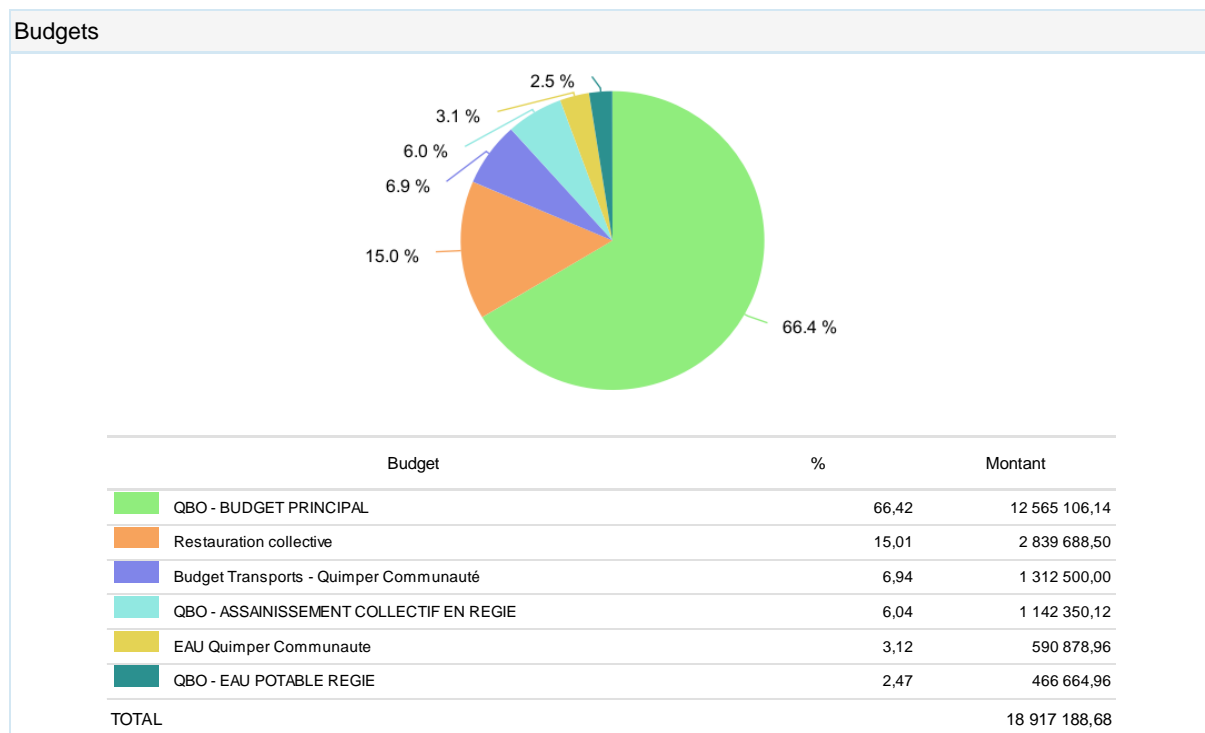
Thématique	Somme
Décisions de l'État	
AUGMENTATION DU SMIC (agents horaires)	7 601
PASSAGE DE L'INDICE MAJORE MINI 352	81 174
RECLASSEMENT CATEGORIES B	9 375
AVANCEMENTS ECHELONS 2023	138 211
AVANCEMENTS ECHELONS 2022 - EFFET 2023	160 541
GIPA 2023	19 069
COMPENSATION CSG	5 703
AUGMENTATION POINT INDICE 3,5%	921 611
Total	1 343 285
Décisions de QBO	
RIFSEEP 2023 (25% de l'enveloppe)	283 264
CAP 2023 (6 mois)	58 000
CAP 2022 EFFET 2023 (6 mois)	31 975
PASSAGES DE AUX DE PUER EN GROUPE FONCTION B3	33 000
AUGMENTATION PARTICIPATION MUTUELLE	2 760
IMPACT RIFSEEP SAISONNIERS	16 124
COTIS CNFPT APPRENTIS	9 871
Total	434 994

Les mesures exogènes sont celles qui impactent très majoritairement le budget.

L'inflation se poursuivant, la hausse du point d'indice, qui ne constituait qu'un rattrapage partiel est déjà annihilée. Il conviendra, lors de l'exécution du budget d'anticiper d'éventuelles mesures que l'État pourrait mettre en œuvre au cours de 2023.

C / La dette

Les éléments de la dette présentés comprennent l'ensemble des budgets. Les 18,917 M€ d'encours au 31/12/2022 se répartissent comme suit :



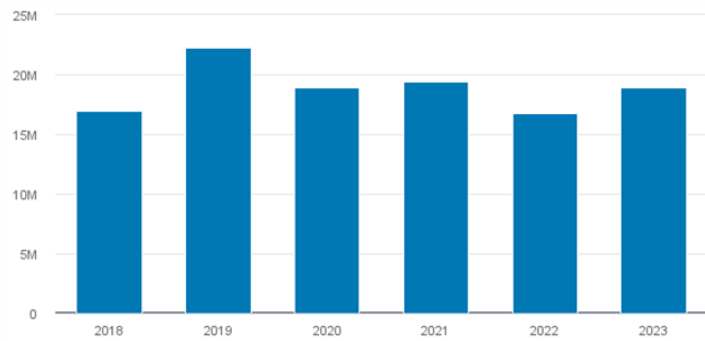
Caractéristiques de la dette :

Caractéristiques de la dette au 31/12/2022	
Encours 18 917 188,68	Nombre d'emprunts * 30
Taux actuariel * 1,93%	Taux moyen de l'exercice 1,55%
<i>* tirages futurs compris</i>	

Annuité 2022 :

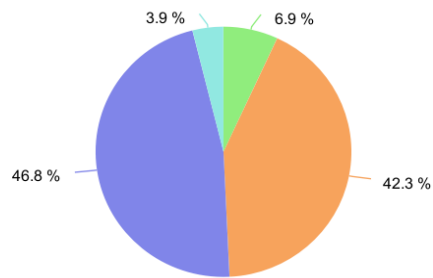
Charges financières en 2022	
Annuité 2 163 726,74	Amortissement 1 895 863,62
Remboursement anticipé avec flux 0,00	Remboursement anticipé sans flux 0,00
Intérêts emprunts 263 863,12	ICNE 92 723,69

Évolution de l'encours depuis cinq ans :



Durée de vie moyenne :

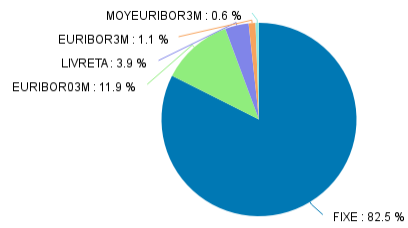
Répartition par durée résiduelle



Durée résiduelle	Montant
< 5 ans	1 306 166,52
5 - 10 ans	8 011 383,48
10 - 20 ans	8 859 508,24
20 - 30 ans	740 130,44
TOTAL	18 917 188,68

Index de taux :

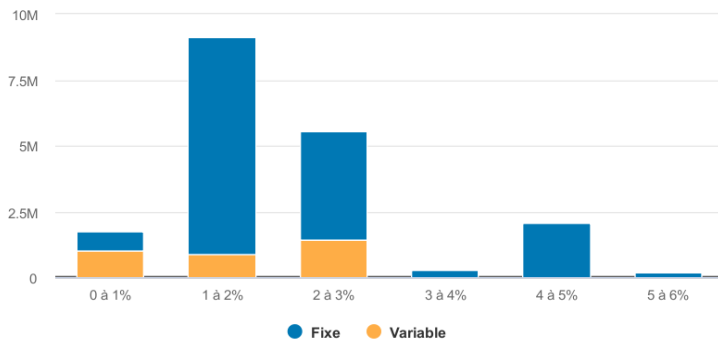
Index de taux



Index	Nb	Encours au 31/12/2022	%	Annuité Capital + Intérêts	%
FIXE	22	15 604 289,65	82,49%	1 624 957,04	75,24%
EURIBOR03M	3	2 251 061,27	11,90%	383 694,91	17,77%
LIVRETA	1	740 130,44	3,91%	46 798,29	2,17%
EURIBOR3M	3	215 040,60	1,14%	50 868,17	2,36%
MOYEURIBOR3M	1	106 666,72	0,56%	53 408,33	2,47%
TOTAL	30	18 917 188,68		2 159 726,74	

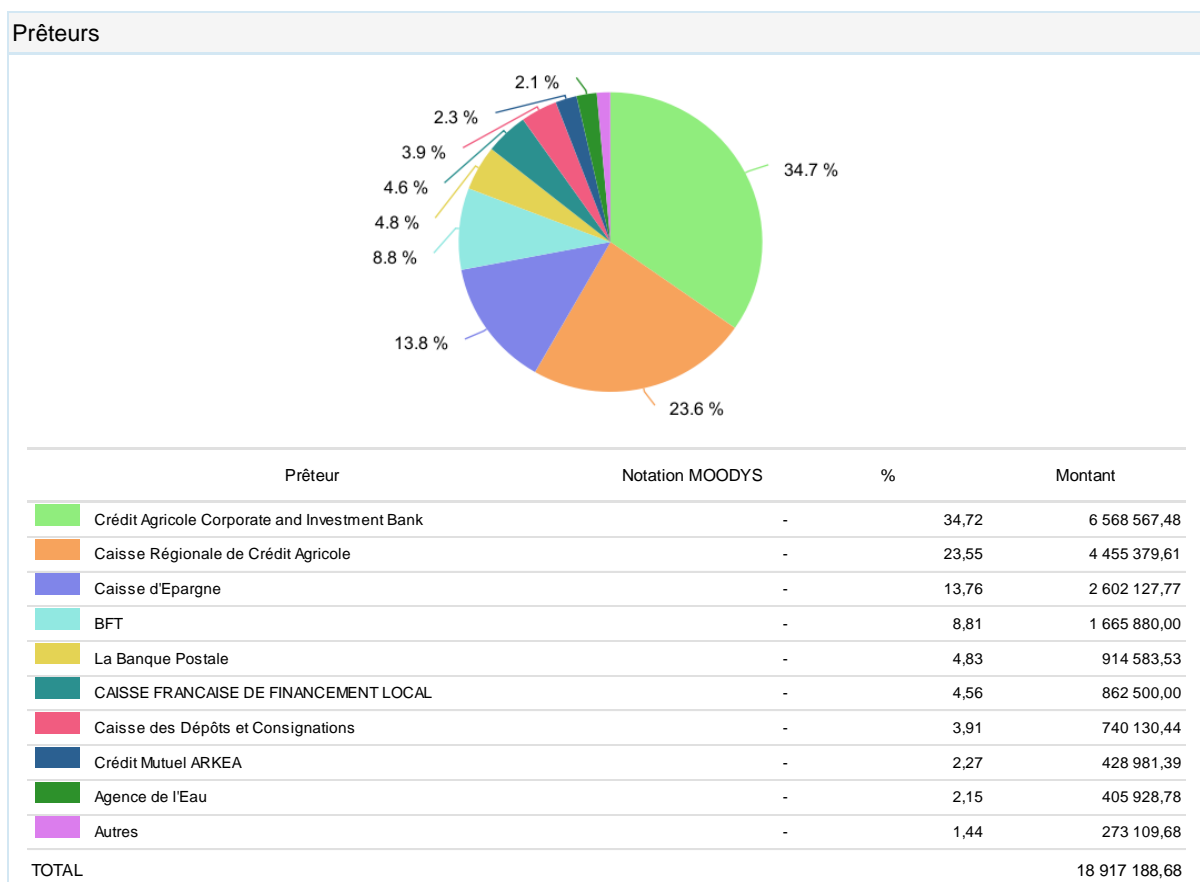
Tranches de taux :

Tranches de taux



TEG résiduel	%	Encours
0% à 1%	9,27	1 754 302,73
1% à 2%	48,23	9 123 654,26
2% à 3%	29,25	5 533 561,27
3% à 4%	1,34	253 010,58
4% à 5%	10,99	2 078 757,31
5% à 6%	0,92	173 902,53
TOTAL		18 917 188,68

Les prêteurs :



La communauté d'agglomération est peu endettée. Le levier de la dette peut être utilisé pour financer les investissements structurants, qui profiteront à plusieurs générations d'usagers et contribuables. Pour autant, le profil d'endettement de l'EPCI conduit à travailler sur un lissage de la dette pour éviter l'effet plateau que pourrait atteindre l'encours.

Par ailleurs, la hausse des taux a un effet immédiat sur la charge des intérêts de la dette.

Fin 2021, début 2022, la communauté d'agglomération pouvait emprunter sur des taux de 0,75 %/an sur 15 ans auprès des banques. La remontée des taux rapide de l'année 2023 conduit aujourd'hui à emprunter à des taux de 3 % à 15 ans. Les conséquences sont importantes. Par exemple, sur un emprunt de 10 M€ sur 15 ans, le montant des intérêts sur la vie du contrat est de 576 K€ à 0,75 % et de 2,43 M€ à 3 %.

III- Le cadre budgétaire pour 2023

A / Les éléments de construction du budget 2023 du budget principal

Le cadrage budgétaire a été construit pour tenir compte d'une part des besoins structurels de financement du fonctionnement des services publics et de déploiement du projet de territoire et d'autre part pour faire face au choc budgétaire lié à l'inflation et à la hausse du coût de l'énergie :

Les composantes principales privilégiées pour maintenir et améliorer les soldes de gestion ont été les suivantes :

- un plan d'économies en fonctionnement ;
- un travail sur la PPI pour lisser celle-ci et diminuer le besoin de financement annuel ;
- un approfondissement de la recherche de financements extérieurs ;
- un recours au levier fiscal.

D'autres mesures structurelles auront vocation à se déployer sur l'année 2023 et les suivantes et notamment l'optimisation des bases de fiscalité, la poursuite des économies d'énergie par les travaux de rénovation thermique, l'interrogation sur l'efficacité des dispositifs des politiques publiques.

Équilibre prévisionnel du fonctionnement :

Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
	BP 2022	BP 2023	Écart	Évolution		BP 2022	BP 2023	Écart	Évolution
011_Charges générales	16 114 065	11 134 994	-4 979 071	-30,90%	013_Réductions charges	165 000	165 000	0	0,00%
012_Masse salariale	31 883 851	33 266 378	1 382 527	4,34%	70_Produits services	9 856 992	8 052 562	-1 804 430	-18,31%
65_Concours et subv.	14 607 839	11 830 533	-2 777 306	-19,01%	73_Fiscalité	51 279 699	48 584 314	-2 695 385	-5,26%
66_Charges financières	229 520	317 342	87 822	38,26%	74_Dot. Et subv.	17 718 128	16 201 463	-1 516 665	-8,56%
67_Charges except.	4 608 138	4 615 400	7 262	0,16%	75_Produits domaine	232 071	145 379	-86 692	-37,36%
014_Revers	8 436	8 054	-382 083	-4,53%	76_Produits	0	0	0	

ements	338	255			financ.				
022_Dépenses imprévues	128 000	120 000	-8 000	-6,25%	77_Produits excep.	70 000	80 000	10 000	14,29%
042_Amortissements	4 128 289	4 140 944	12 655	0,31%	042_Amortissements	869 800	740 555	-129 245	-14,86%
Total	80 136 040	73 479 846	-6 656 194	-8,31%	Total	80 191 690	73 969 273	-6 222 417	-7,76%
023_virement SI	55 650	489 427	433 777	779,47%					

En 2022, l'ensemble des dépenses et des recettes de la compétence déchets se trouvait dans le budget principal. En 2023 ces dépenses et recettes sont sur un budget annexe. L'épargne brute est en progression de 450 K€ hors retraitement du budget déchet.

Avec retraitement des flux budget déchets (enlevé de 2022) :

Fonctionnement									
Dépenses					Recettes				
	BP 2022 retraité	BP 2023	Ecart	Evolution		BP 2022 retraité	BP 2023	Ecart	Evolution
011_Charges générales	8 679 273	11 134 994	2 455 721	28,29%	013_Réduc charges	165 000	165 000	0	0,00%
012_Masse salariale	31 090 073	33 266 378	2 176 305	7,00%	70_Produits services	8 800 492	8 052 562	-747 930	-8,50%
65_Concours et subv.	11 632 839	11 830 533	197 694	1,70%	73_Fiscalité	41 319 699	48 584 314	7 264 615	17,58%
66_Charges financières	229 520	317 342	87 822	38,26%	74_Dot. Et subv.	16 240 242	16 201 463	-38 779	-0,24%
67_Charges except.	4 606 538	4 615 400	8 862	0,19%	75_Produits domaine	131 771	145 379	13 608	10,33%
014_Reversements	8 436 338	8 054 255	-382 083	-4,53%	76_Produits financ.	0	0	0	
022_Dépenses imprévues	128 000	120 000	-8 000	-6,25%	77_Produits excep.	70 000	80 000	10 000	14,29%
042_Amortissements	4 022 923	4 140 944	118 021	2,93%	042_Amortissements	869 800	740 555	-129 245	-14,86%
Total	68 825 504	73 479 846	4 654 342	6,76%	Total	67 597 004	73 969 273	6 372 269	9,43%
023_virement SI	-1 228 500	489 427	1 717 927	779,47%					

En retraitant le budget déchets en 2022 (c'est-à-dire en enlevant du budget primitif de 2022 l'ensemble des dépenses et recettes de la compétence déchet), l'épargne brute progresse d'un peu plus de 1,8 M€ (l'épargne brute perdue par le transfert de la compétence déchets s'élève à 1,3 M€).

En retraitant ainsi le BP 2022, les évolutions à périmètre constant sont ainsi plus facilement visibles.

Sur la fiscalité, la hausse de 7,2 M€ relève des dynamiques des bases pour plus de la moitié de la croissance (dont plus de 1 M€ sur la compensation TH) et un peu moins de la moitié des 7,2 M€.

En dépenses, sur le 011, charges à caractère général, l'impact de l'inflation et de la hausse du coût de l'énergie représente une hausse de près de 30 % du chapitre. Les dépenses de masse salariale progressent de 7 %, majoritairement le fruit de décisions subies par l'EPCI.

Le chapitre des charges financières augmente également avec d'une part un endettement qui va progresser en 2023 et une hausse des taux d'intérêts sur les marchés financiers et bancaires.

1- Les recettes de fonctionnement

a. Fiscalité

Compensation de la Taxe d'Habitation (TH) / fraction de TVA

Depuis la suppression de la TH (l'EPCI conserve néanmoins la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et la taxe d'habitation sur les logements vacants), l'EPCI reçoit en lieu et place de cet impôt une fraction de produit de TVA. La bonne tenue de celle-ci, notamment sous l'effet de l'inflation conduit à une évolution du produit. En 2022, l'EPCI a perçu 17,73 M€.

Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE)

La CVAE est appelée à disparaître. Cette suppression s'effectuera en deux ans et dès l'exercice 2023. L'État compensera la totalité du produit. La dynamique de compensation reste une inconnue pour les années à venir. En 2022, l'EPCI a perçu 8,27 M€.

Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

La CFE, dont le montant perçu en 2022 a été de 8,65 M€, devrait progresser à taux constant de 4 %. À la différence de la taxe foncière (TF), les bases de la CFE ne progressent pas en fonction de l'actualisation de la loi de Finances mais de la mise à jour des valeurs locatives des bases professionnelles.

Il sera proposé au budget de relever le taux de la CFE aujourd'hui fixé à 25,70 %.

Taxe Foncière (TF)

En 2022, la communauté d'agglomération a perçu 3,5 M€ de produit de TF. L'actualisation des bases prévue par la loi de finances (pour la partie non professionnelle) se situe à 7,1 %, qui viendront s'ajouter à l'évolution des bases physiques.

Le taux, actuellement fixé à 2,61 %, sera relevé de manière substantielle, pour être porté à un taux situé entre 4 à 5 %.

Les autres impôts

L'évolution de la Taxe sur les Surfaces COMmerciales (TASCOM) est stable (1,7 M€ en 2022), les Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) progressent légèrement (448 K€ en 2022).

Les compensations fiscales sont stables (2,5 M€).

b. Dotation globale de fonctionnement (DGF)

Le montant de la DGF est en léger repli (10,17 M€ en 2022). L'inflation conduit à une perte de pouvoir d'achats.

c. Subventions et Tarification des services

Les subventions sont stables. La fermeture de la piscine de Kerlan Vihan conduit à une légère perte de recettes sur les piscines mais limitée puisque la presque totalité des recettes est générée sur la piscine Aquarive.

2 – Les dépenses de fonctionnement

Le cadrage et la construction du budget ont distingué les dépenses contraintes et/ou sanctuarisées et les autres dépenses.

Pour déterminer le périmètre financier des économies à réaliser, les dépenses rigides suivantes ont été exclues :

- fluides ;
- impôts ;
- charges de personnel ;
- contributions SIVALODET et SYMESCOTO ;
- participation au SDIS ;
- subvention au CIAS.

Les dépenses relatives à la compétence déchets ont été exclues et traitées dans le cadre du budget annexe en constitution.

Sur les 62 M€ de dépenses de fonctionnement en 2022, elles représentent la grande majorité des crédits. Les marges de manœuvre, si elles ne sont pas inexistantes sur ces dépenses, restent néanmoins très limitées.

Le périmètre des dépenses sur lesquelles des mesures d'économies substantielles ont été demandées représentaient 14,97 M€ en 2022.

Un objectif de 500 K€ d'économies.

Afin de limiter les effets de la hausse de la facture énergétique, un plan de sobriété énergétique a été mis en place, conduisant à :

- abaisser les températures de consigne des bâtiments administratifs et des médiathèques ;
- abaisser les températures des bassins des piscines ;
- avancer la fermeture de la piscine Kerlan Vihan à la fin du premier semestre 2023 pour entamer les travaux de rénovation de cet équipement (économie d'environ 300 K€ sur l'année).

3 – Les soldes de gestion

L'ensemble des mesures permet d'absorber le choc budgétaire (l'effet ciseau) et de relever l'épargne de gestion pour permettre le financement pluriannuel du projet de territoire, tant en fonctionnement qu'en investissement inclus dans la PPI.

4 – L'investissement et son financement

Le montant des investissements 2023 :

Synthèse investissement	2023
Dépense directe	13 121 366
Fonds de concours	7 405 252
Mixte	27 935 182
Total dépenses	48 461 800
Subventions	16 448 410
Autres recettes	869 971
FCTVA	2 557 194
Total recettes	19 875 575
Dépenses nettes	28 586 225

Les investissements prévus :

Les investissements principaux porteront sur :

- le PEM, avec la livraison et la mise en service de la passerelle, les travaux de construction de la nouvelle gare routière, le début des travaux sur le bâtiment voyageur et la poursuite des travaux de requalification de l'espace public ;
- les travaux de dépollution et de requalification de l'Eau Blanche ;
- la poursuite des travaux de maîtrise d'œuvre de la grande salle et la notification des marchés de travaux ;
- le début des travaux de réhabilitation de Kerlan Vihan ;
- les études de maîtrise d'œuvre de la médiathèque du Pays Glazik et de Quéménéven ;
- Les actions liées à l'OPAH-RU.

Les investissements récurrents représentent 6 M€ nets et comprennent tant la maintenance des équipements (médiathèques, piscines, crèches...) que du réseau d'eau pluviales. Ils comprennent également les interventions en matière de politique d'habitat, économique.

Le service commun informatique est compris dans ces investissements récurrents.

Les subventions représentent 33 % du financement de l'investissement. Le PEM concentre la majeure partie de ces subventions, où l'ensemble des dispositifs et des partenaires sont sollicités (Europe, État, Région, Département). Sur la requalification de l'Eau Blanche, l'ADEME, le département ont déjà donné un accord et des demandes sur les fonds européens FEDER et les dispositifs de l'État (DSIL et fonds vert) sont réalisées.

L'emprunt d'équilibre devrait se situer autour de 20 M€.

B / Budgets annexes

Les budgets annexes représentent la part majoritaire des politiques publiques de la communauté d'agglomération.

Transports urbains

C'est la dernière année du contrat en cours avec l'actuel délégataire. Ce budget est directement impacté par la hausse des coûts de l'énergie et l'inflation. Le besoin de financement se creuse et nécessite des mesures de correction tout en préparant le renouvellement de la DSP. Une prospective financière est travaillée pour aboutir à une stratégie financière renouvelée.

Le taux de versement mobilités, aujourd'hui de 1 %, peut être porté jusqu'à 1,25 %. En lien avec la prospective financière en cours d'élaboration, le recours à ce levier est une hypothèse de travail.

Eau potable et assainissement collectif

En 2023, les budgets annexes eau d'un côté et les budgets annexes assainissement collectif d'un autre côté, seront fusionnés, peu importe le mode de gestion avec l'unification des budgets DSP et Régie. Désormais permise par la jurisprudence, l'unification permettra une vue d'ensemble de la gestion de la compétence tout en continuant de retracer les opérations de chacun des modes de gestion.

Au cours de cet exercice, les services et l'exécutifs prépareront l'extension, pour 2024, du périmètre territorial régie 2024 aux communes de Plogonnec et Locronan et en parallèle se pencheront sur le renouvellement des contrats de DSP.

La constitution de la Société Publique Locale (SPL) fera également partie des dossiers structurants de l'année.

Les investissements se poursuivent et l'adoption en 2023 d'un schéma directeur et d'une PPI permettra d'arrêter une trajectoire financière et une politique tarifaire.

Pour 2023, l'augmentation de tarifs a été fixée à 3,5 %, pour permettre le maintien des capacités d'investissement sur l'exercice.

SPANC

Le SPANC gère l'assainissement non collectif. La grille tarifaire est revue en mettant en place un dispositif de pénalités plus importants pour donner une pleine efficacité aux objectifs de lutte contre la pollution de l'environnement qu'une installation non conforme peut produire.

Collecte et traitement des déchets

Un budget annexe a été recréé pour une mise en œuvre budgétaire au 1^{er} janvier 2023. Permettant d'une part d'isoler budgétairement l'exercice de compétence et de suivre l'affectation du produit de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) et d'autre part de suivre le déploiement de la nouvelle politique en matière de collecte des déchets ménagers, il portera tant le fonctionnement que l'investissement.

Portant la régie et le marché de collecte, il prend en compte la mise en place du nouveau marché qui déploie le 3^{ème} des déchets fermentescibles, l'extension de la collecte en point d'apport volontaire.

Le budget annexe porte également la contribution au SIDEPAQ.

Le taux de TEOM devrait rester inchangé.

Zone d'Activités Économiques (ZAE)

Les principales dépenses porteront sur les études pour la création de trois nouvelles zones d'activités prioritaires pour le développement des entreprises (Kerjaouen à Quimper, Ti Lipig à Pluguffan et Lumunoc'h à Briec) mais aussi la réalisation de l'extension de la zone de Kerourvois à Ergué-Gabéric.

L'entretien des zones existantes sera également amélioré.

Bâtiments économiques

Le budget annexe qui comporte les pépinières, hôtels d'entreprises et ateliers relais. L'équilibre financier nécessitera de retravailler. Une analyse par bâtiment pour adapter les actions à mettre en place.

Le CEA Tech, installé dans les locaux de QBO, s'est étendu, et l'analyse des besoins du territoire en matière de locaux de type pépinière, à conduire en 2023, posera la question des m² mis à disposition pour les acteurs du territoire.

Service Commun de Restauration Collective (SCR)

Le service commun de restauration collective assure la production et la livraison de repas pour les communes de Quimper, Ergué-Gabéric, Landrévarzec, le CCAS de Quimper et le CIAS de QBO. Ce budget qui doit être financé exclusivement par les membres du service commun est touché de plein fouet par la hausse des prix sur l'alimentaire, très supérieure à l'indice moyen de la hausse des prix et l'évolution de la valeur du point d'indice.

En parallèle, l'obligation de la suppression du plastique et le projet de passage en plat inox appelle des besoins de financement supplémentaire.

La grille tarifaire sera donc refondue, avec une hausse des tarifs de près de 15 % après plusieurs années de statu quo.

Biogaz

Le budget annexe du Biogaz comporte le traitement du biométhane de la Station de Transfert d'Énergie par Pompage (STEP) du Corniguel. Le biométhane est acheté au budget annexe de l'assainissement, l'unité de biogaz assure son traitement et la revente du Biogaz est réalisée auprès d'ENGIE. Le prix de rachat est fixe et l'étude sur le mécanisme de la livraison à soi-même est en cours.

Port du Corniguel

Le budget annexe comporte les recettes et les dépenses relatives à la gestion du port du Corniguel. L'exercice 2023 sera dans la continuité de la gestion de 2022 avec la poursuite des études sur le devenir du port qui devrait permettre de dégager des premières pistes d'actions.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la présente délibération actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2023 et de l'existence du rapport visé à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (sur renvoi de l'article L.5211-36 du même Code) sur la base duquel s'est tenu ce débat.